

## PRECISION CONCERNANT L'AUTORITE PARENTALE

Sur les pages intérieures de ce document figure(nt) l'adresse :

- du père et de la mère de l'élève
- ne figure que l'adresse du père  ne figure que l'adresse de la mère
- Car la mère est décédée  Car le père est décédé
- Car la mère habite à une adresse inconnue
- Car le père habite à une adresse inconnue
- Car je ne veux pas donner cette adresse bien que j'ai connaissance de l'obligation faite au lycée de la recueillir

je vous communique ci-dessous l'adresse  du père  de la mère qui ne figure pas sur les pages intérieures de document : M .....

Fait à ..... le .....  
Signature du parent déposant ce document au lycée :

### CADRE A SITUATION EMPLOI - CODIFICATION :

- 1 : Occupe un emploi.                      2 : Au chômage.                      3 : Pré-retraite, retraite ou retiré des affaires.
- 4 : Autre situation (personne sans activité professionnelle et « non retraité »(femme au foyer...)).

### CADRE B CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIALES

#### AGRICULTEURS

10 - Agriculteurs, fonction publique.

#### ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES

21 - Artisans.  
22 - Commerçants et assimilés, particuliers.  
23 - Chefs d'entreprises de dix salariés ou plus.

#### CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES

31 - Professions libérales.  
33 - Cadres de la fonction publique.  
34 - Professeurs et assimilés.  
35 - Professions de l'information des arts et des spectacles.  
37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, d'entreprises.  
38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises.

#### PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

42 - Instituteurs et assimilés.  
43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social.  
44 - Clergé, religieux.  
45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique.  
46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises.  
47 - Techniciens.  
48 - Contremaîtres, agents de maîtrise.

#### EMPLOYÉS

52 - Employés civils et agents de service de la

53 - Policiers et militaires.  
54 - Employés administratifs d'entreprises.  
55 - Employés de commerce.  
56 - Personnels des services directs aux

#### OUVRIERS

61 - Ouvriers qualifiés.  
66 - Ouvriers non qualifiés.  
69 - Ouvriers agricoles.

#### RETRAITÉS

71 - Retraités agriculteurs exploitants.  
72 - Retraités artisans, commerciaux et chefs

73 - Retraités cadres et professions intermédiaires.  
75 - Retraités employés et ouvriers.

#### AUTRES INACTIFS

81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé.  
82 - Personnes sans activité professionnelle.



### FICHE DE RENSEIGNEMENTS ELEVE - RENTRÉE SCOLAIRE : 2022 / 2023

**NOM :**

**Prénom :**

**Classe en 2022-2023 :**

#### Précisions concernant les photographies

Dans les premières semaines de l'année scolaire, des photos de classe seront réalisées. Elles incluent une photographie de groupe ainsi qu'une photographie individuelle.

Les photographies du groupe pourront être acquises par les familles des élèves de la classe. Les photographies individuelles ne pourront être acquises que par l'élève ou ses parents.

Les photographies individuelles feront l'objet de l'utilisation suivante (outre l'acquisition par la famille) :

- Logiciel SIECLE (base nationale de données de l'Éducation Nationale).
- Logiciel PRONOTE (bulletins scolaires, logiciel index-éducation).
- Accès aux personnels habilités (Proviseur, Proviseur Adjoint, secrétariats, vie scolaire, autres personnels sur autorisation ponctuelle du chef d'établissement).
- Éditions papier (dossier baccalauréat, dossier élève, ...).
- Trombinoscope papier pour les enseignants de la classe.

Elles ne pourront en aucune façon être mises à disposition d'une autre personne.

**J'ai été informé de la procédure décrite ci-dessus :**

- Je l'accepte et j'autorise donc le lycée à la mettre en œuvre.  
 Je ne l'accepte pas et n'autorise pas le lycée à détenir une photographie numérique de l'élève.

#### DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre des enseignements (au sens large), il pourra être fait recours à des prises de vue ou des vidéos pour des raisons exclusivement pédagogiques. Ces images feront l'objet d'une destruction à l'issue de leur utilisation en classe. Ces images/vidéos peuvent par ailleurs, avec votre accord, être utilisées pour informer les élèves et les parents sur les activités pédagogiques du lycée (compte-rendu de sortie/voyage scolaire par exemple), soit sur des supports papier, soit des supports dématérialisés (site internet du lycée). Merci de matérialiser ci-dessous votre accord concernant votre enfant.

**J'accepte  Je n'accepte pas**   
**Que la photographie/la vidéo de mon enfant figure sur un document réalisé (et le cas échéant diffusé) à l'issue d'une activité faite au lycée.**

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives.  
La loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre rectorat d'Académie.

« J'ai pris connaissance de l'ensemble des informations contenues dans ce document (en particulier celles relatives au droit à l'image et au traitement automatisé des informations) et je certifie l'exactitude des renseignements fournis. Je m'engage par ailleurs à porter à la connaissance du lycée les modifications (adresse, téléphone, ...) qui pourraient intervenir pendant l'année scolaire. »

Signatures :                      Responsable légal 1                      Responsable légal 2                      Elève